Direction générale Direction du greffe Division des élections et du soutien aux commissions Montréal

Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission de la sécurité publique Mercredi 16 mai 2012, à 14 heures, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

OBJET : Étude publique du projet de règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (P-6).

COMMISSAIRES PRÉSENTS:

- M. Claude Trudel, président Arrondissement de Verdun
- M. John W. Meaney, vice-président Ville de Kirkland
- M. Réal Ménard, vice-président Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz BenjaminArrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. Jean-Marc Gibeau Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
 Représentant du gouvernement du Québec
- M. Robert L. Zambito
 Arrondissement de Saint-Léonard

COMMISSAIRES ABSENTS:

Mme Susan Clarke

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

M. William Steinberg Ville de Hampstead

ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS:

Le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay;

La chef de l'opposition officielle, Mme Louise Harel;

Le chef de la seconde opposition, M. Richard Bergeron;

M. Gilles Deguire, maire, arrondissement de Montréal-Nord;

Mme Josée Duplessis, conseillère, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;

- M. Marc-André Gadoury, conseiller, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie; M. Peter McQueen, conseiller, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Alex Norris, conseiller, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
- M. François Robillard, conseiller, arrondissement de Ville-Marie.

COLLABORATEUR PRÉSENT:

du SPVM: M. Philippe Pichet.

ASSISTANCE: 80 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 14 h 05, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et invite les commissaires à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par le vice-président, M. John W.

Meaney, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (P-6) - Audition des mémoires et commentaires des citoyens et des organismes

3.1 M. Dominique Peschard et M. Denis Barrette, Ligue des droits et libertés

M. Peschard mentionne que les élus s'apprêtent à adopter un règlement de manière précipitée. Il les invite à refuser l'adoption s'il n'y a pas de débat sur le sujet. Il fait remarquer qu'un attroupement est constitué de trois personnes et plus ce qui élimine d'emblée toute activité spontanée. Il indique que le fait de se masquer ne justifie pas une intervention, c'est plutôt le fait de commettre un acte criminel qui le justifie. Il considère que le projet de règlement laisse beaucoup de place à l'arbitraire des policiers. Il est d'avis qu'il ne faut pas aller au-delà de ce qui est nécessaire et qu'il faut évaluer la proportionnalité des mesures par rapport à leur effet et évaluer également si ces mesures sont acceptables. Il souligne que les personnes seront interpellées sur la base des vêtements et accessoires qu'elles portent et il rappelle que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a mis en garde la Ville à plusieurs reprises sur cette question. À son avis, le projet de règlement est inutile et dangereux.

Le vice-président, M. Réal Ménard, constate la préoccupation de M. Peschard au sujet de l'itinéraire. Il ne croit pas que le défaut de fournir un itinéraire entraîne automatiquement l'application du règlement. Il lui demande une suggestion de libellé juridique pour le règlement.

M. Barrette répond qu'il ne s'agit pas seulement de l'itinéraire mais aussi du lieu. Le règlement vise tout attroupement de trois personnes peu importe où elles se trouvent. Il mentionne que la Ligue des droits et libertés est contre le projet de règlement et ne proposera aucun amendement. Selon lui, il faut faire un choix car il n'existe pas de manifestation sans inconvénients pour la population.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Peschard et M. Barrette.

3.2 M. Jean Lespérance

M. Lespérance a constaté les dérapages des policiers et il est d'avis qu'on veut empêcher les gens de manifester. Il croit qu'on veut brimer la démocratie avec un pouvoir excessif. Il rappelle l'arrestation en 1974 d'un agent infiltré. Il mentionne que la colère vient de l'écœurement et il demande de ne pas en rajouter davantage. Il suggère de cultiver la justice et, selon lui, la paix flourira

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Lespérance.

3.3 M. André Faivre

M. Faivre rappelle les comportements de policiers homophobes il y a plusieurs années. Il estime que les dirigeants ont peur et de ce fait, ont tendance à manipuler l'opinion publique. Selon lui, les Québécois sont un peuple pacifique. Il croit que l'insécurité est mauvaise conseillère et il ajoute que la police dispose de tous les outils dont elle a besoin. À son avis, la Charte des droits et libertés reconnaît le droit à l'image et, par conséquent, le droit de manifester à visage couvert. Il déplore qu'on demande aux policiers de juger des intentions des manifestants. Il demande s'il faudra s'inscrire au poste de police pour manifester.

Le vice-président, M. Réal Ménard, croit que le projet de règlement doit être amendé afin de permettre la tenue de manifestations spontanées. Il demande à M. Faivre ce qu'il propose pour contrer les casseurs qui s'infiltrent et échappent à la police.

M. Faivre rappelle la tenue d'une manifestation à Montréal regroupant plus de 450 000 personnes et durant laquelle il n'y a eu aucun problème. Il croit que si l'on confie la sécurité à la police, on aura un état policier. À son avis, les associations étudiantes devraient avoir leur propre service d'ordre.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Faivre.

3.4 M. Dominique Boisvert

M. Boisvert appuie les propos de l'intervenant précédent. Il est d'avis que le projet de règlement doit être évalué en fonction des risques de violence ainsi que des autres moyens qui pourraient s'avérer plus efficaces. Il déplore les actes répréhensibles commis tant par les manifestants que par les policiers. Il croit que le projet de règlement n'atteindra pas l'objectif visé et que la situation aurait plus de chances de s'améliorer en favorisant les rencontres entre les parties intéressées. Il y a lieu, selon lui, d'encourager l'autodiscipline; il estime que le projet de règlement déresponsabilise les gens et met de l'huile sur le feu tout en fournissant une occasion de répression supplémentaire. Il conclut en mentionnant que le projet de règlement n'atteindra pas l'objectif visé et suscitera plus de problèmes que d'avantages.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Boisvert.

3.5 Mme Jacqueline Bordeau

Mme Bordeau est d'avis que les manifestations découlent de l'intransigeance du gouvernement. Selon elle, les manifestants portent des masques depuis que les policiers utilisent des gaz irritants et du poivre à leur encontre. Elle demande aux élus de refuser d'être pris en otage par le gouvernement. Elle croit également que l'adoption du règlement contribuera à mettre de l'huile sur le feu. Elle s'enquiert des étapes subséquentes.

Le président, M. Claude Trudel, remercie Mme Bordeau et lui mentionne que la Commission de la sécurité publique pourrait être invitée à revoir l'application du règlement dans deux ans.

3.6 M. Guillaume Blouin-Beaudoin

M. Blouin-Beaudoin craint que le projet de règlement contribue à empirer la situation à une période où les points de vue se radicalisent. Il indique que le Code criminel comprend déjà des dispositions au sujet du port de masques et il encourage les élus municipaux à voter contre le projet de règlement. Il dépose ensuite un projet d'amendement à celui-ci.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Blouin-Beaudoin et accepte le dépôt de sa proposition. Il rappelle que la Commission de la sécurité publique pourrait être invitée à revoir l'application du règlement dans deux ans.

3.7 M. Dimitri Roussopoulos

M. Roussopoulos exprime ses inquiétudes par rapport à ce qui se passe à Montréal et ce qui se passe dans la salle du conseil car l'audience publique ne respecte pas la Politique de consultation et de participation publiques. En outre, le projet de règlement ne respecte pas la Charte montréalaise des droits et responsabilités adoptée par le conseil municipal. Il considère le règlement inutile et il cite la section 351 du Code criminel portant sur le déguisement et l'intention de commettre un acte criminel. Il croit que le conseil municipal doit exercer un leadership moral en formant une délégation qui se rendra rencontrer le premier ministre à Québec pour lui dire de négocier de bonne foi avec les étudiants et lui remettre la facture de la Ville pour les frais découlant des manifestations.

M. Roussopoulos mentionne qu'une très grande manifestation est prévue le 22 mai à Montréal. Il souligne que plusieurs aînés appuient les efforts des étudiants et que tous les manifestants porteront des masques. Il veut savoir si les manifestants seront tous arrêtés.

Le président, M. Claude Trudel, explique les raisons qui l'ont amené à précipiter l'audience publique, notamment l'adoption du règlement devancée au 18 mai. Il est d'avis qu'il est préférable de permettre aux citoyens de s'exprimer même s'ils doivent le faire à l'intérieur d'un court délai.

M. Frantz Benjamin fait remarquer qu'on reproche souvent aux élus de se dérober à l'égard de leurs responsabilités. Il rappelle que la Charte montréalaise des droits et responsabilités comporte des engagements collectifs en matière de sécurité.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Roussopoulos.

3.8 M. Laurent Lévesque, Collectif « Gros bon sens »

M. Lévesque est inquiet de l'adoption du règlement. Il craint une augmentation des interventions policières arbitraires, un effet dissuasif sur le droit de manifester et une escalade de la violence plutôt qu'un retour à la paix sociale. À son avis, la meilleure façon de faire respecter la loi et de respecter les droits de chacun dans une société réellement démocratique est de n'arrêter que les gens qui posent des gestes criminels. Il croit que la dimension préventive proposée risque d'être peu productive et même contre-productive. De plus, il estime que le principe global de l'amendement selon lequel toutes les manifestations spontanées ou non-organisées et toutes les personnes masquées sont en violation du règlement, et selon lequel il appartient au service de police de juger de l'application des punitions, est totalement arbitraire et potentiellement abusif. Il déplore que le projet de règlement ne fasse aucune mention de critères ou mesures d'encadrement de ce pouvoir.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Lévesque.

3.9 M. Gaétan Châteauneuf, Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

M. Châteauneuf s'oppose à l'adoption du projet de règlement et il rappelle la Déclaration universelle de l'homme. À son avis, le masque représente un moyen d'expression et les foulards sont utilisés pour se protéger du froid et des gaz. Selon lui, le projet de règlement n'apporte aucune solution car les personnes qui veulent causer des méfaits continueront de le faire. De plus, le port du masque deviendra un geste de protestation si bien qu'au lieu de régler un problème, on en provoquera un. Le projet de règlement restreint le droit à la liberté d'expression en interdisant les manifestations spontanées, un phénomène en croissance grâce aux médias sociaux. Il estime que l'adoption du règlement constitue un message de provocation.

Le vice-président, M. Réal Ménard, mentionne que les gens doivent pouvoir manifester pacifiquement et spontanément. Il demande à M. Châteauneuf de se positionner face à la Coalition opposée à la brutalité policière (COBP). Il ajoute que les méfaits et le vandalisme ne sont pas acceptables.

M. Châteauneuf fait valoir que la majorité des manifestations sont pacifiques et il suggère d'arrêter les criminels.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Châteauneuf.

3.10 Mme Méliamme Bricault-Quintal

Mme Bricault-Quintal mentionne que la solution à la crise actuelle se situe au niveau politique et non pas au niveau judiciaire. Elle rappelle que l'adoption du règlement a été reportée en 2009 afin que celui-ci soit réévalué, ce qui n'a pas été fait. Elle demande de ne pas précipiter l'adoption du règlement car un tel geste aurait un effet néfaste sur les manifestations.

Le président, M. Claude Trudel, remercie Mme Bricault-Quintal.

3.11 Mme Brigitte de Margerie

Mme de Margerie croit que les autorités ont intérêt à diviser les groupes de manifestants. Elle se dit inquiète des interventions policières et du pouvoir discrétionnaire accordé aux policiers du SPVM. Elle joint sa voix à ceux qui s'opposent au règlement et souligne que l'itinéraire et le port de masque ne sont pas des critères de contrôle.

Le président, M. Claude Trudel, remercie Mme de Margerie.

3.12 M. Jack Kincler, Association des commerçants de la rue St-Denis

M. Kincler mentionne qu'il fait partie de la majorité pacifique qui, à son avis, n'est pas représentée à cette assemblée. Il propose des amendements au projet de règlement en vue d'encadrer et de limiter les manifestations répétitives qui nuisent au commerce.

M. Frantz Benjamin est d'avis que deux amendements proposés par M. Kincler contreviennent à la Charte des droits et libertés. Il ajoute que le projet de règlement ne propose pas d'exiger un permis de manifester.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Kincler.

3.13 M. Julien Lévesque

M. Lévesque questionne la façon dont les policiers pourront juger des motifs individuels d'être masqués. Il souligne que le maire, M. Gérald Tremblay, a affirmé vouloir faire de la prévention mais il demande si cela ne va pas à l'encontre de la présomption d'innocence.

Le vice-président, M. Réal Ménard, explique ce que sont un motif raisonnable et une intervention préventive. Il ajoute que le projet de règlement fait appel au jugement des policiers.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Lévesque.

3.14 M. Gabriel Gorry, Association des étudiants de service social de l'Université de Montréal

M. Gorry dit avoir été témoin de scènes où les policiers matraquaient des manifestants qui n'opposaient aucune résistance. À son avis, le dévoilement de l'itinéraire ne contribuerait pas au maintien de la paix. Il mentionne que manifester n'équivaut pas à parader et il importe que certaines personnes (exclues, sans papiers) puissent maintenir leur anonymat en portant un masque.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Gorry.

3.15 M. Michel Benoit

M. Benoit fait remarquer que le masque peut être un élément de fête.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Benoit.

3.16 M. Paul Béland

M. Béland estime que la crise sociale est liée à l'endettement des ménages. Il est d'avis que le projet de règlement balaie la poussière sous le tapis. Il croit que le maire de Montréal a une influence morale sur le gouvernement et devrait agir pour tenter de l'amener à la raison.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Béland.

3.17 Mme Lise Béland

Mme Béland rappelle avoir demandé à la Commission de la sécurité publique de ne pas tenir de réunion le jour alors que les montréalais travaillent. Elle mentionne qu'elle a organisé, dans le cadre de son travail, des manifestations pour des requérants au statut de réfugié qui ont manifesté à visage couvert ayant été victimes de torture dans leur pays. Elle demande qui décidera qu'il est raisonnable de porter un masque.

Le président, M. Claude Trudel, répond que la décision est laissée au jugement des policiers et il remercie Mme Béland.

3.18 M. Yves Guilbault

M. Guilbault approuve le projet de règlement visant à interdire le port de masques. Il ne veut pas que les taxes qu'il paie servent à payer les dommages causés par les manifestants. Il souhaite que les policiers se placent sur les trottoirs pour protéger les commerçants. Il déplore les fermetures de rue qui entraînent des pertes économiques.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Guilbault.

3.19 M. Alain Ceignard

M. Ceignard estime que l'enjeu est une entorse à la constitution. Le projet de règlement s'attaque aux droits fondamentaux. Il croit que le gouvernement se décharge de ses responsabilités auprès des policiers plutôt que de solutionner les problèmes. Selon lui, c'est la légitimité de la démocratie qui est remise en cause.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Ceignard.

3.20 M. Bruno Laprade

M. Laprade dresse un parallèle entre l'actuelle crise et la situation des homosexuels dans les années 1970. L'aspect arbitraire du projet de règlement l'inquiète. Il est d'avis qu'il est légitime pour les citoyens de se défendre face à une situation abusive et illégale. Il demande si des mécanismes de surveillance des abus policiers sont prévus et il invite les commissaires à venir manifester avec la Coalition opposée à la brutalité policière.

Le vice-président, M. Réal Ménard, mentionne que les policiers doivent faire bon usage de leurs pouvoirs. Il indique que les policiers sont identifiés lors des manifestations. Selon lui, le parallèle avec le mouvement gai est inapproprié.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Laprade.

3.21 M. Karl-Philip Vallée

M. Vallée rappelle qu'il s'agit d'une grève démocratique au cœur d'une situation exceptionnelle. Selon lui, le fait d'interdire les masques associe un symbole à la confrontation. Il fait valoir le choix de défendre ses valeurs en se masquant ou celui de se taire. Il mentionne que sa génération ne se reconnaît pas dans les instances politiques. La seule possibilité de mettre fin au conflit est une entente entre les étudiants et le gouvernement.

M. Frantz Benjamin signale que tous les élus conviennent que les étudiants ont le droit de manifester et il explique les objectifs du projet de règlement.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Vallée.

3.22 Mme Lucia Kowaluk

Mme Kowaluk estime que le projet de règlement est une erreur. Selon elle, le terme « sans motif raisonnable » est arbitraire. Elle indique que le 22 mai prochain, des milliers de personnes porteront un masque. Elle croit que les masques sont devenus un symbole de la lutte et elle demande aux élus de s'asseoir avec le premier ministre jusqu'à ce que ce dernier trouve une solution.

Le président, M. Claude Trudel, remercie Mme Kowaluk.

3.23 M. Camille-Gaston Breton

M. Breton estime important de soutenir les initiatives de la Commission de la sécurité publique dans la recherche de solutions à l'actuelle crise. Toutefois, il est d'avis que le conseil municipal dispose de pouvoirs substantiels au niveau de la prévention et il cite quelques articles du règlement P-6. Selon lui, le projet de règlement visant à exiger l'itinéraire d'une manifestation et à interdire les masques n'a pas sa raison d'être. Il croit que ce projet représente la position du SPVM. Il est normal, selon lui, que les étudiants manifestent sur les grandes artères.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Breton.

3.24 M. Jimmy Yu, 17^e Festival international de bateaux-dragon

M. Yu énumère les règles qu'il doit respecter lorsqu'il organise un évènement : assurances, permis, etc. Il est d'avis que ces règles devraient s'appliquer aux manifestations. De plus, il considère que le fait de porter un masque dans le but de commettre des délits est intolérable.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Yu.

3.25 M. Alexandre Popovic, Coalition contre la répression et les abus policiers

M. Popovic estime que c'est une erreur de croire que les manifestations sans itinéraire sont violentes. Il mentionne que l'organisme qu'il représente a organisé des manifestions sans itinéraire et nonviolentes. Il se dit convaincu que les policiers abuseront de leurs nouveaux pouvoirs. Il déplore qu'on empêche les citoyens d'exercer un droit constitutionnel. Il mentionne que les personnes qui manifestent avec la Coalition éprouvent beaucoup de colère à l'égard des policiers. Selon lui, c'est le fichage politique des manifestants qui amènent les gens à se masquer et il cite l'opération Gamma à l'encontre des mouvements anarchistes. Il demande aux élus de réfléchir aux conséquences avant d'adopter le règlement.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Popovic.

4. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Trudel, remercie l'assistance et les commissaires. À 17 h 30, sur une proposition de M. Frantz Benjamin, appuyée par M. Samir Rizkalla, il déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE :	9 NOVEMBRE 2012	
(orio	ginal signé)	(original signé)
Cla	ude Trudel	Nicole Paquette Secrétaire recherchiste